



BULLETIN D'INSCRIPTION DANSE 2015-2016

Association ECLORE:

e-mail eclore.danse@gmail.com, site : www.danseholistique.fr

Tél Présidente Isabelle Gruiec 06 60 73 10 76

Enseignante Angélique Martel : 02 23 20 38 54 / 06 14 11 31 31

e-mail angelique.martel@wanadoo.fr

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

Cours mensuel de danse holistique à Gévezé, cochez votre choix :

mercredi 19h00-22H00 - 10 cours

30/09 - 4/11 - 2/12 - 13/01 - 03/02 - 9/03 - 20/04 - 11/05 - 15/06 – vend. 01/07

vendredi 19h30-22H30 - 10 cours

9/10 - 13/11 - 11/12 - 22/01 - 26/02 - 18/03 - 29/04 - 20/05 - merc. 15/06 - 01/07

Les séances du mercredi 15/06 et du vendredi 01/07 sont communes aux deux groupes.

Séances enfants

10 € par séance, 2 max parmi les 3 (paiement à la séance)

27/11 (Gaëtan) 29/01 (Gaëtan) 25/03 (Angélique)

ADHESION ANNUELLE :

Tarif plein : 190 €, tarif réduit : 170 € à l'ordre de : « **Association Eclore** »

Envoi par courrier : Isabelle Gruiec, 18 rue Bigot du Chenay, 35520 Melesse

Le paiement est annuel, des facilités de paiement en plusieurs fois vous sont proposées, cochez votre choix :

CHEQUE(S) 3 maximum : 70 €/60 €/60 € ou 60 €/60 €/50 €

ESPECES

CHEQUES-VACANCES

COUPONS SPORT

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT DES COURS :

1. Le montant de l'adhésion annuelle est de 190 € (réduit : 170 € pour les étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées), il comprend la cotisation de 5 € pour l'Association.
2. Le paiement des cours est annuel, des facilités de paiement sont proposées (3 fois par chèques/espèces/chèques-vacances).
3. Le paiement se fait en une seule fois, quel que soit le mode et le nombre de règlement.
4. Pour les paiements en trois fois par chèques, ils seront encaissés par tiers en début des mois de novembre 2015, février 2016 et mai 2016
5. Les cours de danse peuvent accepter un maximum de 20 personnes. Un cours manqué peut être rattrapé sans frais supplémentaires. Un nouvel adhérent pourra être accepté en cours selon la décision de l'enseignante.
6. Une attestation pourra être remise à l'adhérent sur demande.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Toute demande de remboursement devra être justifiée et sera étudiée par les membres du bureau, la décision prise sera définitive et transmise à l'adhérent.

Les conditions de remboursement sont : déménagement dans un rayon au-delà de 20 km, certificat médical de non-pratique de la danse holistique, autres cas particuliers.

FONCTIONNEMENT :

Chaque adhérent amènera pour chaque cours un tapis de sol.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

DATE :/...../2015

SIGNATURE :